

# SCP DUHAMEL ASSOCIES - Maître Bertrand DUHAMEL

Avocat associé au Barreau de DRAGUIGNAN

45 Boulevard Général Leclerc 83300 DRAGUIGNAN - Tél : 04.94.68.00.35

## SELARL D'AVOCATS MAXIME ROUILLOT - FRANCK GAMBINI

12, Bd Carabacel (06000) NICE - Tél. 04.93.80.48.03 - www.rouillot-gambini.fr

4 Avenue Alphonse Morel (06130) GRASSE - Tél.04.93.36.05.77

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT

Sur la Commune de FREJUS (83600), 57 rue des Jardins, Immeuble LA MARJOLAINE,

• LE LOT 20 : **UN APPARTEMENT** de trois pièces principales d'une superficie de 65,19 m<sup>2</sup> comprenant une entrée, un séjour, deux chambres, un coin cuisine, une salle de bains, lingerie, toilettes et terrasses

• LE LOT 3 : **UN GARAGE** d'une superficie de 14,34 m<sup>2</sup>

## ADJUDICATION VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2022 à 9H30

au Palais de Justice de DRAGUIGNAN (83300) 11 rue Pierre Clément. Le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de DRAGUIGNAN est obligatoire pour enchérir.

Il sera procédé au Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

Les biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble collectif dénommé «LA MARJOLAINE», sis 57 rue des Jardins à FREJUS (83600), cadastré section BE numéro 989 pour une contenance de 07a 86ca et section BE numéro 797 pour une contenance de 40ca, soit une contenance totale de 08a 26ca. Ledit immeuble ayant fait l'objet :

- d'un état descriptif de division et règlement de copropriété selon acte reçu par Maître JURION le 12 juillet 2002 et publié le 31 juillet 2002 volume 2002P numéro 10471

- d'un modificatif à l'état descriptif de division selon acte reçu par Maître JURION le 13 novembre 2002 et publié le 11 décembre 2002 volume 2002P numéro 16732

Désignation détaillée : (selon titre)

**LE LOT N° 20 : UN APPARTEMENT** de trois pièces principales comprenant une entrée, un séjour, deux chambres, un coin cuisine, une salle de bains, lingerie, toilette et terrasses. Et les 160/1.000° des PCG de l'immeuble.

**LE LOT N° 3 : UN GARAGE.** Et les 8/1.000° des PCG de l'immeuble.

Description - Occupation : Ces biens sont libres de toute occupation.

Selon certificat de superficie établi par le cabinet ORIOL DIAGNOSTICS IMMOBILIERS le 23 mai 2022, la superficie privative totale du lot est de 65,19 m<sup>2</sup> et la superficie annexe totale de 71,05 m<sup>2</sup>.

Administration de l'immeuble : Le syndic de la copropriété est le Cabinet CITYA MER ET SOLEIL, 147 rue Amiral Baux à SAINT-RAPHAËL (83700) - tel 04.94.52.13.13.

Nom et qualité des parties : Cette vente est poursuivie à la requête du Service du Domaine, représenté par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes domicilié 15 Bis rue Delille (06073) NICE cedex 1 désigné en qualité de curateur de la succession de : **Madame Carla Graziella PELLEGRINI**, née le 30 novembre 1936 à AOSTE (ITALIE), demeurant en son vivant Résidence La Marjolaine - 9 rue du Capitaine Blazy à FREJUS (83600), décédée le 3 décembre 2019 à FREJUS (83), à ces fonctions nommé par Ordonnance rendue par le Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN le 12 mai 2021.

Procédure : La vente est poursuivie en vertu d'une ordonnance rendue par le Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN le 14 avril 2022.

Le cahier des conditions de vente a été déposé au Greffe du Juge de l'Exécution Immobilier près le Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN le 3 juin 2022.

**Mise à prix :**

**QUATRE VINGT DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS**

**92.400 €**

Paiement du prix : L'adjudicataire devra payer son prix en principal et intérêts par chèque de banque tiré par une banque française entre les mains du Trésor Public à l'expiration du délai de surenchère à peine de réitération des enchères. Les intérêts seront dus au taux légal dès l'expiration du délai de surenchère et seront majorés de cinq points passé le délai de soixante jours.

Consignation : Il est précisé en outre que les éventuels adjudicataires, devront préalablement à l'adjudication, consigner par chèque de banque, entre les mains de l'Avocat chargé par eux d'enchérir, une somme équivalente à 10% du montant de la mise à prix, sans que cette somme ne soit inférieure à 3.000 €, outre les frais de vente.

Frais de poursuite de vente : L'adjudicataire supportera en sus de son prix d'adjudication tous les frais exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits et honoraires prévus par le tarif en vigueur et les règlera sur la quittance de la SCP DUHAMEL ASSOCIES avocat poursuivant la vente.

Il supportera également tous les droits et taxes qui seront perçus sur la vente (enregistrement ou TVA).

Assurance : L'adjudicataire devra faire assurer les lots vendus à partir du jour de son adjudication. L'adjudicataire devra à compter du jour de son adjudication payer les primes, droits et contributions de toute nature et fera opérer toutes mutations à son nom.

Pour tout renseignement s'adresser au cabinet de Maître Bertrand DUHAMEL, membre de la SCP DUHAMEL ASSOCIES, avocats associés au Barreau de DRAGUIGNAN, 45 Bd Général Leclerc 83300 DRAGUIGNAN, Tél : 04.94.68.00.35 ou consulter le cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN le 3 juin 2022 - RG : 22/03972.

**VISITES : sous la conduite de la SCP BERGE-RAMOINO-WISS (ACTAZUR)  
huissiers de justice à DRAGUIGNAN**

**- Mardi 23 août 2022 de 14h30 à 15h30 - Mardi 30 août 2022 de 16h30 à 17h30**